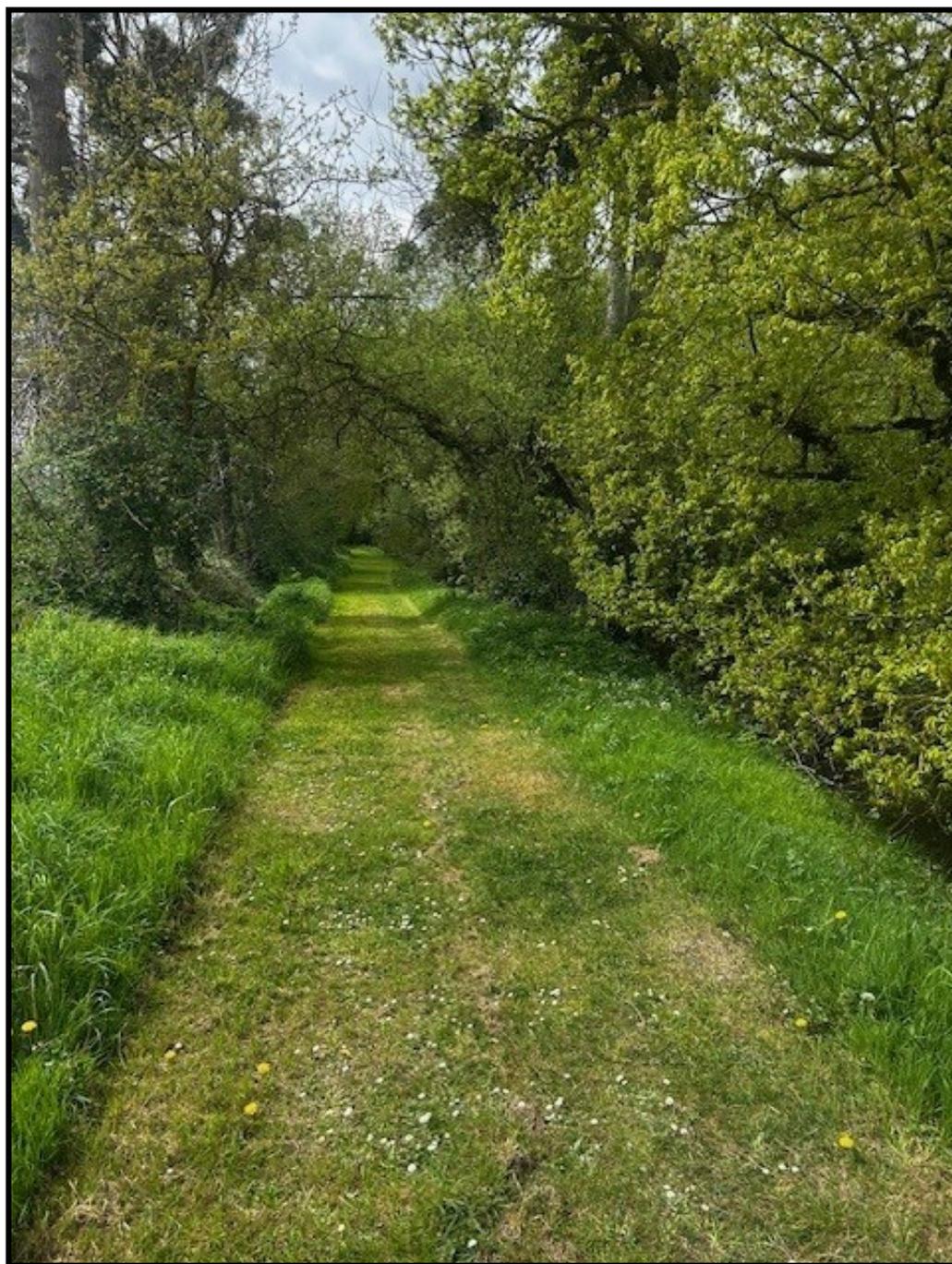


L'ARDOUZETTE

BULLETIN MUNICIPAL DE **TRÉMEUR** N°64

AVRIL 2025



Le long de la Rosette

Mairie de Trémeur
☎ 02 96 84 80 98
mairie@tremeur.fr
www.tremeur.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30

Le vote d'un budget est toujours un moment important dans la vie de notre Conseil municipal, coïncidant avec l'arrivée tant attendu du printemps.

L'incendie de notre commerce en mai 2020 a retardé tous nos projets d'investissement et bloquer toutes prises de décision dans l'attente de l'indemnisation des assurances. Une issue favorable courant 2024 a permis à notre commune de retrouver des perspectives en lien avec notre capacité financière.

La décision de reconstruire le commerce ainsi qu'un logement à l'étage fut actée assez rapidement grâce à un accompagnement financier de la région, du département, et de l'état.

Les travaux vont pouvoir commencer d'ici quelques semaines, ce qui permettra à Anthony, le gérant du Trémeurois, de lancer de nouveaux projets début 2026.

Un autre dossier important que nous avons acté dans le budget investissement, sera la réalisation de l'atelier communal à l'emplacement du hangar actuel, de la propriété Rouvrais, que nous avons acquis en 2022.

Les conditions de travail et d'accueil des salariés du service technique n'étant vraiment plus adaptées dans les locaux actuels. Les travaux devraient démarrer à l'automne.

Nous avons sollicité une DETR ainsi que le fonds de concours de Lamballe Terre et Mer pour nous accompagner financièrement sur ce projet.

Nous avons une demande croissante en matière de logements aussi bien en achat qu'en location. Les deux derniers terrains du lotissement du Puis Gaulois viennent d'être retenus en ce début d'année.

Une étude vient d'être actée dans notre budget 2025 pour l'ouverture d'un nouveau lotissement rue des Fontaines. La loi climat et résilience nous impose de moins consommer de

terre agricole pour l'urbanisation, nous allons devoir travailler pour trouver de nouveaux emplacements et ainsi donner de nouvelles perspectives en matière d'habitat pour notre commune.

Une fois l'atelier communal reconstruit, l'atelier actuel pourra retrouver sa fonction première d'habitation en plein cœur de bourg.

Nous avons également acté un budget voirie assez important pour 2025 et 2026 afin de pérenniser notre voirie.

En lien avec les services de LTM nous allons mettre à jour notre linéaire de voirie qui est un élément important dans le calcul de nos dotations. Ce travail devrait nous permettre d'augmenter notre dotation globale de fonctionnement.

L'inspection d'académie nous a confirmé le maintien de la quatrième classe pour l'année scolaire 2025-2026, cette décision est importante pour garder des conditions d'accueil et d'enseignement de bonne qualité pour nos enfants.

Une nouvelle entreprise spécialisée dans le recyclage de palettes va s'installer courant 2025 sur la zone des Dineux. Elle prévoit à terme d'embaucher une vingtaine de salariés.

Toutes ces décisions communales et communautaires, nous permettront, je l'espère, de maintenir et renforcer le dynamisme de notre belle commune.

Les premières belles journées ensoleillées en ce début de printemps doivent nous inciter à l'optimisme.

Pour le conseil municipal,
Le Maire, Guy Corbel

SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024

■ Ré-adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler l'adhésion de la commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.

Cette association, fondée en 2010 par les EPCI composant le Pays de Saint-Brieuc, rejoints en 2023 par celui de Leff Armor Communauté, a pour objet la lutte contre le dérèglement climatique.

La cotisation est fixée à **0,90 €** par habitant et par an (avec une revalorisation annuelle de 1,5%), sur la base de la population municipale INSEE en vigueur pour l'année n-1. Soit, pour notre commune, une cotisation de 0,90 € x 787 hab = **708,30 €**.

La commune doit également nommer/renouveler le mandat de l' élu référent à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat qui la représentera dans les instances de l'association (Assemblée générale, Comité de pilotage du CEP...). Cet élu sera l'interlocuteur privilégié des élus et salariés de l'ALEC.

Le Conseil Municipal

★ **EMET** un avis FAVORABLE

■ Proposition du SDE pour l'éclairage public rue de l'Abbaye

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'étude du SDE concernant l'aménagement de l'éclairage public rue de l'Abbaye.

Le coût total de l'opération est estimé à 22 032,00 € TTC. La participation de la commune s'élève à 13 260,00 €. Après discussion avec l'assemblée, l'étude est à revoir avec le SDE concernant l'emplacement de l'éclairage au niveau du commerce. Le sujet est donc reporté au prochain Conseil Municipal.

■ Exonération fiscal pour les entreprises en zone France Ruralités Revitalisation

Le plan France ruralités adopté en 2024 a prévu un dispositif spécifique d'aide pour certaines communes rurales : une bonification de la dotation globale de fonc-

tionnement (DGF), une facilitation pour l'ouverture des pharmacies, une majoration des dotations au titre des agences postales communales et de France Services.

Les communes concernées sont identifiées dans un nouveau zonage « France ruralités revitalisation » qui a été réalisé en fonction de critères de densité de population et de revenu par habitant principalement. Au niveau national, ce sont 17 700 communes de concernées. Pour Lamballe Terre et Mer, 7 communes au sud de l'Agglomération sont concernées et ne l'étaient pas auparavant : Eréac, Lanrelas, Plémy, Rouillac, Sévignac, Trédias et Trémeur.

Sur ces communes concernées, plusieurs exonérations fiscales peuvent également s'appliquer. Pour les contribuables qui créent ou reprennent une entreprise de moins de 11 salariés entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029, il est prévu une exonération :

- ★ De l'impôt sur les bénéfices perçu par l'Etat (impôts sur les sociétés ou impôt sur le revenu)
- ★ D'impôts locaux : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et cotisation foncière des entreprises (CFE). Pour ces deux impôts locaux, ces exonérations s'appliquent sous réserve d'une délibération de la commune concernée (part communale de la TFPB) et de l'intercommunalité concernée (part intercommunale de la TFPB, et CFE).
- ★ Pendant 8 ans : 100 % pendant les 5 premières années, puis de manière dégressive pendant les 3 dernières années (75 %, 50 %, 25 %).

Par ailleurs, les entreprises qui embauchent (dans la limite de 50 salariés) sur les communes concernées pourront bénéficier d'exonérations sociales.

Il est précisé que les entreprises devront formuler ces demandes d'exonération fiscales et sociales auprès de l'Etat.

Comme la loi en donne la possibilité, il est proposé de délibérer afin d'instaurer une exonération fiscale pour la TFPB et la CFE pour les communes situées en zone France ruralités revitalisation.

le Conseil Municipal, décide d'instaurer une exonération fiscale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) prévue par les articles 1383 K et 1466 G du code général des impôts pour les entreprises créées à partir du 1^{er} juillet 2024 et situées dans le zonage France ruralités revitalisation.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

■ Atelier communal - Demande de subvention au titre de la DETR 2025

Monsieur le Maire expose que le projet d'Aménagement et d'extension d'un atelier communal, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade avant-projet sommaire, à 158 426,29 € HT soit 190 111,55 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR	47 527,89 €	30 %
Région			
Département			
Lamballe Terre et Mer	Fonds de concours	14 000,00 €	8,84 %
Auto-financement			
Fonds propres		96 898,40 €	61,16 %
Emprunt			
Total HT		158 426,29 €	100 %

Date de lancement de l'appel d'offre : septembre 2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : décembre 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : juin 2026

Le conseil municipal **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 158 426,29 € HT, **APPROUVE** le plan de financement exposé, **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention.

■ Proposition du SDE pour l'éclairage public rue de l'Abbaye

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'étude du SDE concernant l'aménagement de l'éclairage public rue de l'Abbaye.

Le coût total de l'opération est estimé à 23 328,00 € TTC. La participation de la commune s'élève 14 040,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de l'aménagement de l'éclairage public rue de l'Abbaye sur la commune de Trémeur présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 23 328,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

■ Finances - Autorisation d'engagement des premières dépenses d'investissement 2025 (Budget principal et annexes)

Budget général

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget principal de la commune prévoyait, en 2024, un montant de dépenses d'investissement s'élevant à 503 656,50 €.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits suivants :

N°	Opération	Chapitre	Montant en euros
28	Voirie	21	20 000 €
31	Équipement école	21	5 000 €
32	Équipement mairie	21	10 000 €
52	Matériel divers	21	20 000 €
66	Acquisitions foncières	21	15 000 €
71	Jeunesse	21	5 000 €
	Travaux SDE	204	25 000 €
TOTAL GENERAL			100 000 €

Budget Commerce Multiservices

Le budget principal de la commune prévoyait, en 2024, un montant de dépenses d'investissement s'élevant à 76 940,07 €.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits suivants :

Opération	Chapitre	Montant en euros
Travaux	23	14 235 €
Équipement	21	5 000 €
TOTAL GENERAL		19 235 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits tels que présentés ci-dessus concernant le budget général et annexes.

■ Tarifs cantine garderie 2025

Sur proposition de la commission école, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les nouveaux tarifs Cantine et Garderie pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

★ Cantine

Tarifs 2025
Enfant : 3,10 €
Adulte : 5,50 €

★ Garderie

Tarifs 2025
<u>Matin</u> : 7h30 à 9h00 (avant 8h00) : 1,40 € 8h00 à 9h00 (après 8h00) : 1,20 €
<u>Soir (goûter compris)</u> : 16h30 à 17h30 : 1,65 € 16h30 à 18h30 : 1,90 € 16h30 à 18h50 : 2,10 € Dépassement horaire le soir : 5 €

■ Décisions modificatives budgétaires n°3

Budget général

★ La commune a reçu une facture du SDE d'un montant de 2 538,66 € TTC concernant les travaux de rénovation d'éclairage public « commandes A-C-G-B rue des Fontaines, rue de la Rouelle, le Menu-Bois et rue de la Rosette. (délibération signée en 2021)

Le montant, en investissement, n'a pas été prévu au budget 2024.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prévoir une décision modificative pour inscrire cette dépense de la façon suivante :

- ➡ Article 2041582 : + 2 600,00 €
- ➡ Article 2051 (programme 32) : - 2 600,00 €

★ La commune a reçu le 12 décembre 2024 de Dinan Agglomération les titres concernant l'emprunt voirie ex Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin.

Le prévisionnel 2024 concernant le montant des intérêts (compte 66111) ne correspondant pas au titre définitif, il convient de régulariser ce compte.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prévoir une décision modificative pour inscrire cette dépense de la façon suivante :

- ➡ Chapitre 66 - article 66111 : + 15,00 €
- ➡ Chapitre 011 - article 60612 : - 15,00 €

Budget annexe : commerce

Les achats de matériel (lave verres, armoire réfrigérée...) ont été imputés au chapitre 23 (travaux) car les crédits n'avaient pas été prévus au chapitre 21.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de modifier les écritures de la façon suivante :

- ➡ Chapitre 21 - article 2188 : + 7 000 €
- ➡ Chapitre 23 - article 2315 : - 7 000 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire n°3 du budget principal et du budget commerce pour l'exercice 2024 et autorise le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative budgétaire n°3.

■ Choix du bureau de Contrôle Technique et de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour les travaux de construction du commerce multi-services et du logement

Monsieur Stéphane PERRAULT, adjoint, présente les différentes offres reçues des bureaux pour les missions de Contrôle Technique et de Coordination en matière de Sécurité et de Prévention de la Santé dans le cadre des travaux de construction du commerce et du logement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises suivantes :

- ★ **Mission SPS** : LRC de Plourhan pour un montant de 3 425,00 € HT.
- ★ **Mission Contrôle technique** : la société DEKRA de Langueux pour un montant de 5 440,00 € HT.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

■ Finances - Autorisation d'engagement des premières dépenses d'investissement 2025 - Budget principal et annexes (annule et remplace la délibération 2024-12-02)

Le montant du crédit concernant le budget Commerce Multiservices n'a pas été pris en compte dans le calcul d'engagement des premières dépenses d'investissement. Il faut donc régulariser les montants à prendre en compte.

Budget général

★ En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

★ Le budget principal de la commune prévoyait, en 2024, un montant de dépenses d'investissement s'élevant à 503 656,50 €. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits suivants :

N°	Opération	Chapitre	Montant en euros
28	Voirie	21	20 000 €
31	Équipement école	21	5 000 €
32	Équipement mairie	21	10 000 €
52	Matériel divers	21	20 000 €
66	Acquisitions foncières	21	15 000 €
71	Jeunesse	21	5 000 €
	Travaux SDE	204	25 000 €
TOTAL GENERAL			100 000 €

Budget Commerce Multiservices

Le budget annexe Commerce Multiservices prévoyait, en 2024, un montant de dépenses d'investissement s'élevant à 76 940,07 €. Le Montant des emprunts à déduire est de 15 000 €.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits suivants :

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits tels que présentés ci-dessus concernant le budget général et annexes.

Opération	Chapitre	Montant en euros
Travaux	23	10 450 €
Équipement	21	5 000 €
TOTAL GENERAL		15 450 €

■ Validation des décisions de la commission d'appel d'offres à la suite de l'ouverture des plis pour la construction du commerce et du logement

Stéphane PERRAULT, adjoint, présente à l'assemblée, la synthèse des offres les mieux-disantes, réalisée par l'architecte Philippe HÉNOCCQ, suite à l'ouverture des plis et à la réunion de la commission d'appel d'offres du 05 février 2025 pour la construction du commerce et la création d'un logement.

Monsieur PERRAULT précise qu'une seule entreprise a répondu pour les lots 3 et 13.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide les choix de la commission d'appel d'offres à l'exception des lots 3 et 13. Ces derniers seront remis en appel d'offres car une seule entreprise a répondu pour chacun.

■ Délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Sur rapport de Madame Fanny ÉON-SALABERT, adjointe

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par les articles L.714.4 et suivants du code général de la fonction publique, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune,

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- ★ d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent
- ★ d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), lié à la manière de servir de l'agent et non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre.

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions susmentionnées.
- d'instaurer le CIA dans les conditions susmentionnées.
- d'autoriser le Maire à prendre et signer les arrêtés individuels dans la limite des plafonds susmentionnés.
- d'inscrire chaque année au budget les crédits correspondants.
- d'abroger l'ensemble des primes de même nature liées aux fonctions et à la manière de servir mises en place antérieurement au sein de la commune, à l'exception de celles-visées expressément à l'article 1^{er}. La présente délibération prend effet au 1^{er} mars 2025.

■ Devis concernant la réfection du bardage du DOJO

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise NOGUES, d'un montant de **4 304,01 € TTC** concernant la réfection du bardage du DOJO.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au devis de l'entreprise NOGUES d'un montant de 4 304,01 € TTC et décide de prévoir la somme au budget primitif 2025.

■ Devis concernant les travaux de voirie rue de la Rouelle

Monsieur Pierrick NOËL, adjoint, présente à l'assemblée le devis de l'entreprise COLAS, d'un montant de **21 951,60 € TTC** concernant les travaux de voirie rue de la Rouelle.

En raison d'un conflit d'intérêt, Monsieur Stéphane PERRAULT ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable au devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 21 951.60 € TTC.

■ Révision des tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle les tarifs votés par délibération du 27 mai 2024

Il propose d'ajouter un complément tarifaire concernant la location des mange-debout achetés début 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la nouvelle grille de tarifs de location de la salle des fêtes.

	Commune	Hors commune
Location 1 journée	120 €	160 €
1 journée supplémentaire	60 €	80 €
Réunions diverses associations (sans repas) Fête de Noël de l'école Club des Ifs (réunions tous les 15 jours)	Gratuit	70 €
Location pour obsèques	30 €	30 €
Location vaisselle	30 €	30 €
Location mange-debout (par lot de 5)	25 €	25 €
Electricité (relevé réel de la consommation)	en fonction de l'évolution du tarif réel	en fonction de l'évolution du tarif réel
Forfait pénalité ménage	100 €	100 €

ÉTAT CIVIL



Naissances :

- ★ **Nassim EL GMOURI**, né le 31 janvier 2025 à Saint-Brieuc
- ★ **Alice PRINCE**, née le 1er mars 2025 à Saint-Brieuc
- ★ **Anna AGNELO**, née le 17 mars 2025 à Rennes

Décès :

- ★ **GAULTIER Ernest**, décédé le 13 janvier 2025, à l'âge de 87 ans.
- ★ **JAFFRAIN Madeleine née KERGADALLAN**, décédée le 21 février 2025, à l'âge de 88 ans.
- ★ **JAFFRAIN Louis**, décédé le 19 mars 2025, à l'âge de 87 ans.
- ★ **LECUYER Yvette née LERAY**, décédée le 25 mars 2025, à l'âge de 86 ans.

DON DU SANG

Les prochaines collectes : de 14h15 à 18h45 à la salle des fêtes de Broons

- ★ Le mardi 10 juin 2025
- ★ Le lundi 22 septembre 2025
- ★ Le lundi 24 novembre 2025

Cette collecte de sang est organisée uniquement sur rendez-vous :

- ★ Soit par téléphone auprès de l'EFS de Saint-Brieuc au 02.96.94.31.13
- ★ Soit sur le site dondesang.efs.sante.fr, rubrique « Rendez-vous en ligne » : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- ✿ **3 Lotissement de l'Abbaye**, construction d'une pergola
- ✿ **25 La Gouverdière**, aménagement des menuiseries extérieures
- ✿ **1 Le Saudrais**, installation de panneaux photovoltaïques
- ✿ **20 rue du Pont Gauvin**, installation de panneaux photovoltaïques
- ✿ **4 et 6 Les Dineux**, aménagement des menuiseries extérieures
- ✿ **11 lotissement de l'Abbaye**, création d'un SAS d'entrée sur maison individuelle et modification aspect extérieur
- ✿ **Le Vau Horet**, création d'une pergola

PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✿ **Lande Oger Zone d'Activités des Dineux**, construction de locaux d'activités pour ateliers
- ✿ **10 Les Dineux**, reconstruction d'un hangar après démolition partielle
- ✿ **10 lotissement Le Puits Gaulois**, construction d'une maison individuelle

INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2026

Les inscriptions à l'école publique des Tilleuls se font à la mairie. Munissez-vous du livret de famille et du carnet de santé. La directrice se tient à la disposition des familles.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la mairie au 02 96 84 80 98 ou l'école au 02 96 84 81 03.

TRAVAUX DE VOIRIE

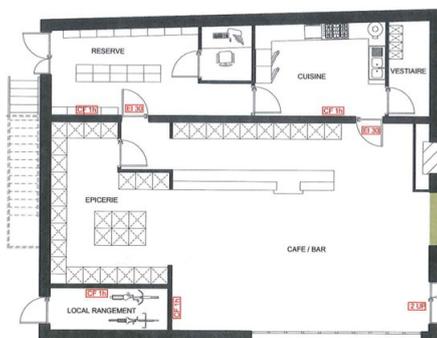
Cette année, les travaux de voirie ont démarré tôt et se sont achevés rapidement, bénéficiant de conditions météorologiques favorables. Ainsi, les routes suivantes ont été rénovées : la rue de la Rouelle, les routes de la Houssaye, le Saudrais et la Ville Bouin.

Par ailleurs, au niveau des travaux, le lieudit du Menu Bois n'a pas été oublié. La conduite d'eau principale qui dessert également le bourg, a été remplacée, tout comme les compteurs des usagers. Ces travaux ont été réalisés et financés par le Syndicat de Quélaron.

Il ne restera plus qu'à réaliser la reprise de la voirie car les routes ont été endommagées. Nous profiterons de cette occasion pour effectuer, au frais de la commune, une purge à l'entrée du Menu Bois où la route s'affaisse.

COMMERCE MULTISERVICES

Le bureau de contrôle a imposé tardivement la réalisation d'une étude géotechnique avant travaux, retardant de 2 mois l'opération. Aussi, la construction du bâtiment abritant le commerce et un logement pourra démarrer au mois de juin 2025.



RDC bâtiment : commerce



Etage : logement T3

La liste des entreprises retenues pour les différents lots est la suivante :

LOT	ENTREPRISE	Adresse	Montant HT	
1	GO - réseaux	CONSTRUCTIONS DU GOUESSANT	Lamballe-Armor	122 610.00 €
2	charpente - bardage bois	SAVEREZH BETONS KOAD BATIMENT	Trémorrel	31 608.22 €
3	couverture - étanchéité	MACE COUVERTURE	Trégueux	43 817.00 €
4	miroiterie	MIROITERIE DU GUINEFORT	St Carné	32 192.00 €
5	serrurerie	SOC ETABLISSEMENTS MARTIN	Plouasne	10 079.20 €
6	cloisons	OPI	Cavan	40 706.33 €
7	menuiserie bois	SOC ETABLISSEMENTS MARTIN	Plouasne	6 547.92 €
8	revêtements de sols	ANTHONY MIRIEL	Languenan	28 995.00 €
9	plafonds suspendus	MANIVEL	St Samson	7 550.00 €
10	peinture	ARMOR PEINTURE	Plélo	11 089.00 €
11	électricité	ATOUT CONFORT	Taden	18 147.00 €
12	plomberie / ventilation / chauffage	CLIMARVOR	St Malo	29 113.00 €
13	aménagements extérieurs	reste à définir		50 000.00 €
		Total HT	432 454.67 €	

Le montant global des réponses des entreprises à l'appel d'offre est en cohérence avec l'estimation du maître d'œuvre, l'architecte Philippe Henocq (412 000 € HT).



ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS : LE PROGRAMME LEADER, UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT QUI PEUT VOUS CONCERNER

Ce programme européen accompagne des projets innovants et structurants qui contribuent à la revitalisation, au développement durable ou encore à la consolidation des emplois dans les zones rurales.

Sur la période 2023-2027, une enveloppe de 1 397 269 € est attribuée aux territoires de Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer.

Vous êtes chef/cheffe d'entreprise ou membre d'une association ou collectivités territoriales ? C'est le moment de soumettre vos projets !

Plus d'information sur lamballe-terre-mer.bzh ou par courriel à contractualisations@lamballe-terre-mer.bzh

Y'A PAS D'ÂGE POUR APPRENDRE !

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des professionnels et professionnelles de la petite enfance, les équipes des RPE (Relais Petite Enfance) de Lamballe

Terre & Mer proposent une Semaine de Formation Continue en collaboration avec les organismes référencés par l'institut IPERIA. Profitez de vos heures de formation et venez accroître vos compétences !

Au programme, 3 thématiques, pour des formations allant de deux à trois jours :

- L'éveil des enfants sous toutes ses formes
- Certificat sauveteur secouriste du travail (initial)
- Comprendre pour mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant

Vous souhaitez en savoir plus ? Rapprochez-vous du RPE de votre secteur ou contactez le service Petite enfance au 02 96 50 08 56 ou service-petite-enfance@lamballe@terre-mer.bzh.

LE TENNIS DE TABLE BRETON À LA HALLE DES SPORTS DU LIFFRÉ

Depuis l'été dernier et les derniers Jeux Olympiques, le tennis de table semble être monté sur les premières marches du podium dans le cœur des Français. Si les frères Lebrun, à l'origine d'un véritable phénomène autour de ce sport, ne seront pas présents à Lamballe-Armor les 24 et 25 mai prochains, c'est tout le gotha du « ping » breton qui a rendez-vous à la Halle des Sports du Liffré. Organisé par le Penthièvre Lamballe Tennis de Table, ce tournoi sera l'occasion de venir (re)découvrir un sport d'une impressionnante rapidité et d'encourager nos sportifs locaux, engagés dans ce tournoi régional !

Samedi 24 et dimanche 25 mai,

Halle des Sports du Liffré

Horaires sur lamballe-terre-mer.bzh – Entrée libre.

ENVIRONNEMENT

Avec ou sans sac ?

Nous avons deux poubelles, une avec un couvercle marron destinée aux ordures ménagères et une avec un couvercle jaune consacrée au recyclage.

Dans la poubelle marron, pour des raisons d'hygiène et pour la sécurité de nos agents, les déchets doivent être déposés en sacs.

En revanche, dans la poubelle jaune, les emballages doivent être mis en vrac. En effet, les sacs empêchent la séparation des déchets recyclables au centre de tri, et les déchets en sac sont systématiquement réacheminés vers un incinérateur.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les ambassadeurs du tri de Lamballe Terre & Mer : preventiondechets@lamballe-terre-mer.bzh



LES DECHETS DE JARDIN, UNE RESSOURCE ?

Tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes... trouveront une meilleure utilité dans votre jardin qu'à la déchèterie ! En effet, tous ces éléments peuvent être utilisés en paillage, que ce soit au pied de vos arbres, haies ou arbustes, ou sur votre potager.

Le saviez-vous ? Un bon paillage permet d'éviter cinq arrosages et dix heures d'entretien du jardin !

Pour le mettre en œuvre rien de plus simple : Lors de la tonte de votre pelouse, épandez au sol vos feuilles mortes et/ou tailles de haies fraîches (d'un diamètre inférieur ou équivalent à votre auriculaire), passez la tondeuse dessus et c'est prêt : votre paillage est dans le panier de la tondeuse, il ne vous reste plus qu'à l'épandre au pied de vos plantations.

En Bretagne la pelouse pousse vite ! Pensez à la tonte mulching : pas de ramassage, une meilleure résistance à la sécheresse, moins de mousses ou d'herbes indésirables viendront en concurrence de votre joli gazon.

ACCOMPAGNEMENT DANS LA CREATION DE HAIES BOCAGERES ET DE PETITS BOISEMENTS

Vous souhaitez planter ou restaurer une haie bocagère ? Créer un petit boisement ? Planter un talus ? Lamballe Terre & Mer peut vous accompagner techniquement et financièrement.

La création de haie et de talus est ouverte à tous (agriculteurs, particuliers...), sous certaines conditions :

- Avoir un projet en cohérence et en lien avec le parcellaire agricole ;
- Réaliser un linéaire minimum de 100 m pour la plantation d'une haie ou 50 m pour la création d'un talus ;
- S'engager au maintien et à l'entretien des aménagements bocagers mis en place ;

Suivre une demi-journée de formation organisée par Lamballe Terre & Mer sur la taille des jeunes arbres (gratuit).

Les travaux bocagers bénéficient de financements Breizh Bocage et comprennent : les travaux de sols, la plantation, la fourniture et la pose des protections gibiers, le paillage, l'entretien sur 4 ans et la première taille de formation.

Pour connaître les conditions d'éligibilité, les financements possibles ou échanger sur votre projet :
environnement@lamballe-terre-mer.bzh ou 02 96 50 54 72

C'EST LE RETOUR DES ATELIERS ANIM' & VOUS

Le Centre Social Intercommunal La Boussole propose des ateliers pour les familles. Ces animations sont l'occasion de partager une activité entre parents et enfants ou pourquoi pas, avec les grands parents ! Chaque mois, de janvier à juin, une activité sera proposée les mercredis après-midi. Balade contée, argile ou encore découverte des oiseaux et de la nature sont au programme.

Retrouvez toutes les activités sur lamballe-terre-mer.bzh

FORMATION A LA LUTTE CONTRE LES TAUPES

Les taupes sont des mammifères omnivores qui ont la particularité de creuser des galeries souterraines et de faire des taupinières. Elles génèrent des dégâts aux activités agricoles et aux espaces verts. Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON des Côtes d'Armor (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose des sessions collectives de formation aux techniques de piégeage.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir la connaissance et la pratique pour pouvoir limiter la population de taupes chez soi d'une manière autonome et efficace.

DUREE

Une demi-journée (samedi matin).

CONTENU

La taupe, les moyens de lutte.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ★ Ouverte à tous
- ★ Gratuite dans le cadre de l'adhésion de la **communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer** à la Convention Multi-Services de la FDGDON 22.

INSCRIPTION :

- ★ Par mail : fgdon22@innoval.com
- ★ Par téléphone : 02 96 01 37 90
- ★ Par courrier : FDGDON 22 - 13 Rue du Sabot - 22440 PLOUFRAGAN

Vous serez averti par courrier de la date de la formation, deux semaines avant celle-ci.

*Fédération Départementale Des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes-d'Armor 13 rue du Sabot -- BP 28 -- 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02 96 01 37 90 – Courrier : fgdon22@innoval.com*

AGENDA

Dim. 18/05 - Jardinage au naturel

En mai, fait ce qu'il te plaît !

Utiliser son compost pour planter les courges, sans travail du sol, c'est tellement plus simple !

Astuce : tailles et tontes pour protéger ses plants

Jardin du Clos, Plédéliac / De 15h à 17h30 / Gratuit / Places limitées, sur inscription* : 07 88 51 78 75 ou

lejardinduclos@gmail.com

*Inscriptions ouvertes uniquement aux personnes résidant sur l'agglomération de Lamballe Terre & Mer

Mer. 21/05 - Anim' & vous – La Boussole : Découverte des oiseaux et de la nature

Atelier parents-enfants, à partir de 5 ans, proposé par La Boussole, Centre social intercommunal. Explorez les abords de l'étang des Ponts Neufs et découvrez les oiseaux qui y vivent. Avec les techniciens du service bocage et biodiversité de Lamballe Terre & Mer. Parking de l'étang des ponts Neufs, côté Morieux à Lamballe-Armor -

Gratuit sur inscription au 06 20 86 00 74

Du 21 au 25 mai - Fête de la nature

Rencontre, visite... Lamballe Terre & Mer et ses partenaires participent, cette année encore, à cet événement incontournable.

Début mai, retrouvez le programme sur :

lamballe-terre-mer.bzh

Sam. 07/06 - Jardinage au naturel Jardin et sécheresse

Préparer son jardin à la sécheresse : organiser son jardin pour qu'il ne souffre pas de la chaleur et limiter les arrosages.

Herbarius, Lamballe-Armor, Planguenoual / De 15h à 17h30 / Gratuit / Places limitées, sur inscription* :

06 03 43 25 28 ou f.goulley@herbarius.net

*Inscriptions réservées aux personnes résidant sur l'agglomération de Lamballe Terre & Mer

Mer. 11/06 - Anim' & vous - La Boussole : Les olympiades en famille

Venez-vous affronter autour de jeux d'adresse et d'équilibre. Alors quelle sera la meilleure équipe ? Un éducateur sportif sera là pour vous départager. Journée pour toute la famille, à partir de 7 ans. Pssst pensez à votre pique-nique !

Base de Tournemine, la Ville Tanet à Plédéliac -

Gratuit sur inscription au 06 20 86 00 74

Sam. 21/06 - Jardinage au naturel La biodiversité au jardin

La biodiversité du sol du jardin : pourquoi et comment l'accueillir ?

Herbais, Lamballe-Armor, Planguenoual / De 15h à 17h30 / Gratuit / Places limitées, sur inscription* :

06 03 43 25 28 ou f.goulley@herbarius.net

*Inscriptions réservées aux personnes résidant sur l'agglomération de Lamballe Terre & Mer



Prochaine Ardouzette en septembre 2025

DÉLAI DE REMISE DES ARTICLES

au plus tard le vendredi 15 août 2025.

en mairie ou par courriel :

accueil.tremeur@gmail.com

**Tout article remis après cette date
ne pourra pas être publié.**

LA MAISON PÊCHE ET NATURE FÊTE SES 30 ANS !

La Maison Pêche et Nature des Côtes-d'Armor est une association créée en 1995. Au fil de ces 30 années, les animateurs ont sensibilisé plus de 230 000 personnes à l'environnement et à la pêche de loisirs, ça se fête !

Pour l'occasion l'association propose une Fête de la Pêche le dimanche 6 juillet 2025, de 10h à 18h sur les berges de l'étang de Jugon-les-Lacs avec de nombreuses animations gratuites pour petits et grands : initiations à la pêche, lancers sur cibles, animations petites bêtes, stands nature, tir à l'arc, escalade, balades nature en canoë, promenades en poney, structures gonflables, jeux en bois, etc.

Mais aussi des spectacles : déambulations de personnages drôles et loufoques, jouets nature et musique verte, et un grand spectacle final acrobatique et aérien dans un arbre.

En parallèle la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor organise deux compétitions de pêche pour les jeunes de 10-17 ans : une pour la pêche au coup et une pour la pêche aux leurres. Ces rencontres entrent dans le circuit départemental Junior Fishing Tour.

Infos pratiques :

RDV sur les berges de l'étang de Jugon côté Station Sports Nature/camping.

Restauration galette/saucisse sur place.

www.maisonpechenature.com



DIVAGATION DES CHIENS

De manière de plus en plus fréquente des animaux en divagation sont signalés à la mairie. Certains ont causé des dommages importants.

A ce titre, il semble nécessaire de rappeler à tous, les responsabilités qui incombent aux propriétaires de chiens. Les dommages causés par des chiens divagants ne sont pas pris en charge par l'assurance du détenteur du chien. Les propriétaires négligents ou irresponsables s'exposent en outre à des poursuites pénales.

Nous appelons donc tous les Trémeurois, possédant un animal, à être vigilants quant à la garde de leurs compagnons.

ATELIERS EQUILIBRE

Nous arrivons à la fin de notre atelier, un programme de prévention des chutes visant à préserver l'autonomie des séniors. Les chutes représentent le principal accident de la vie courante chez les personnes âgées.

Cet atelier, destiné aux retraités et financé par les caisses de retraite, s'est déroulé au dojo, un lieu de proximité favorisant le lien social de notre commune.

Nous avons organisé 12 séances d'une heure, animées par Maurine, une animatrice professionnelle. Nous étions 15 participants. Une évaluation a été réalisée au début, puis une à la fin de l'atelier pour mesurer le progrès de chacun.

Chaque séance comprenait un échauffement, des exercices adaptés, des méthodes de relevé en cas de chute, et une phase de relaxation.

Nous avons également partagé de bons moments d'échanges et de communication.



FÊTE DE LA MUSIQUE AU TRÉMEUROIS

Rendez-vous

Samedi 21 juin au Trémeurois

LE CLUB DES IFS

Un début 2025 riche en activités au club des ifs !

Une centaine d'adhérents est venue manger la galette des rois en janvier et pour certain, acheter des places à tarif réduit pour différents spectacles :

- ★ Le spectacle musical des enflammés,
- ★ La pièce de théâtre « la poule de Noël » jouée par la troupe de Plumaugat - La pièce « Retour vers la rupture » présentée par le Café-théâtre des ballons rouges jouée au festival d'Avignon 2024.



Les prochaines sorties prévues sont :

Le 8 mai : Une journée au château de Josselin et la Visite guidée du musée du poète ferrailleur à Lizio pour 68 €.

Le 6 juin : Une journée à Marie Guerzaille pour 55 €. Les tarifs comprennent le transport, les visites et ou spectacles et les repas. Il est encore temps de vous inscrire.

Le 14 juin : vente des poulets grillés sauce Marie-Paule au stade de foot de Trémeur avec l'occasion de se retrouver autour d'un petit apéritif offert lors du retrait de votre commande.



JUDO CLUB INTERCOMMUNAL

Le Judo Club Intercommunal de Trémeur a eu le plaisir de recevoir au dojo de Trémeur, le troisième stage de Jujitsu combat le dimanche 2 février de 9h à 12h organisé par la commission jujitsu du Comité Départemental 22 et animé par Régis Levrel (Champion de France 2018) durant lequel une quarantaine de jujitsukas venus de toute la région ont pu profiter de son expérience et se perfectionner.



CARNAVAL DU 19 AVRIL 2026

Bricoleuses, bricoleurs, petites et grandes mains, l'équipe du char de Trémeur recrute pour créer un char sur le thème des héros de notre enfance, Trémeur à choisir les Minions !

De septembre 2025 à avril 2026, rejoignez-nous en soirée ou le samedi matin pour bricoler dans la bonne humeur. Toute personne souhaitant participer à la confection du char est la bienvenue :

- ★ un soir par semaine (à définir) d'octobre 2025 à avril 2026 : équipe 1 bricolage sur le char
- ★ les samedis matin d'octobre 2025 à avril 2026 : équipe 2 bricolage sur le char
- ★ un soir par semaine (à définir) de novembre 2025 à mars 2026 : équipe 3 fabrication des fleurs
- ★ en semaine d'octobre 2025 à avril 2026 : équipe 4 « qui peut avancer sur le char »
- ★ Février/Mars/avril 2026: collage des fleurs, tous les participants

Rendez-vous en septembre prochain !!!

AMICALE LAÏQUE

Fête de Noël :



Malgré les températures basses, l'ambiance dans la cour d'école le vendredi 13 décembre était chaleureuse grâce à la fête de Noël organisée par l'amicale laïque. Les chants de Noël des enfants ont accompagné le vin chaud et les galettes saucisses. Pour finir la soirée, le père Noël est venu distribuer les cadeaux pour chacun des enfants. Merci aux enseignantes, aux parents bénévoles et aux familles pour leur participation.



Le Bal :

Cette deuxième édition du bal disco a été une nouvelle fois un franc succès. 340 personnes sont venues profiter de cette soirée animée par Jérémy LETORT. L'ambiance était festive et joviale, et ce, notamment, grâce à nos nombreux bénévoles présents.



LES AGITÉS DE LA ROSETTE

L'Irlande et la convivialité étaient au rendez-vous des Agités de la Rosette à l'occasion de la Saint-Patrick. Le groupe Làn Mara a donné le meilleur de lui-même alternant airs un peu endiablés et balades plus tranquilles voire chant à capela à donner des frissons. Un bien belle soirée qui a permis une fois de plus d'animer le bourg et de déplacer du monde d'assez loin parfois de Saint-Brieuc, de Rennes, de Pleurtuit et même de Loudéac !

Les Agités ayant plus d'un tour dans leur sac, d'autres animations vont suivre à plus ou moins brève échéance. Il est prévu de proposer une sorte de « fête des voisins ». Les voisins en question ne seront pas obligatoirement des gens qui habitent près les uns des autres. Sur la place du bourg ou près de la Maison de l'enfance et des loisirs, viendra qui voudra avec son pique-nique, ses histoires drôles, pourquoi un instrument de musique, des jeux ou tout simplement avec son sourire pour partager un moment sympathique.

Le dimanche 12 octobre, on remet le couvert pour la fête du chocolat avec une nouvelle recette plus onctueuse.

Par ailleurs, l'association aimerait renouveler l'exposition « Nos habitants ont du talent ». Pour cela, nous invitons toutes les personnes de la commune qui pratiquent un loisir quelconque (peinture, dessin, couture, poterie, tissage, écriture, musique...) à nous contacter afin de dresser une première liste de participants.

Contact : lesagitesdelarosette@gmail.com.



ANDRÉ GUITTON : LE DOYEN À 100 ANS

André Guitton : un homme, un chef d'entreprise, un maire, un siècle, un citoyen toujours en prise avec ce qui l'entoure.

C'est un sacré palmarès que celui d'André. Né en 1925, dernier d'une fratrie de six enfants, d'un père charron. Si ce sont les Chinois qui ont inventé la roue (ce qui reste à prouver réellement), André a continué à la faire tourner et il en a construit plus d'une pour les charrettes de son époque. Et la roue a si bien tourné, que peu à peu la petite affaire familiale située à la Ville Bouin, en bas de Trémour, vers la Rosette, a fini par s'installer aux Dineux, première entreprise de cette zone encore en gestation.

De la roue aux bétailières

Avisant, en prise avec son temps et les arrivées technologiques, au courant des évolutions du monde, particulièrement du monde agricole, il suit le courant et anticipe. Le temps des charrettes est passé. On arrive à celui des remorques puis des bétailières pour transporter les animaux. Et ça roule pour l'entreprise.

Bientôt, René et Hervé entrent dans l'entreprise qui continue d'évoluer pour devenir une référence dans son domaine. On vient de partout voir le chef d'entreprise et son équipe pour avoir le meilleur de ce qui se fait sur le marché.

Travailler pour tous

Très pris par son travail, par son souci de gérer ses salariés de façon juste, humaine et paternaliste, André ne délaisse pas pour autant la vie familiale. Très soutenu par Léa son épouse qui lui apporte régulièrement des avis éclairés, il a aussi un œil attentif à ce qui se passe dans sa commune. En 1970, en pleine période de remembrement, quand les talus et les arbres sautaient à tout va, on vient le chercher pour être maire. À la surprise générale et à la sienne surtout, le voilà élu par 7 voix contre six. Réputée de gauche, la commune de Trémour aurait-elle renié ses préférences ? « Moi, je ne suis ni de gauche ni de droite, je suis pour l'intérêt général », disait-il alors à qui voulait l'entendre. Parti pour être

un maire de transition, André fera finalement trois mandats. Trois mandats passés à travailler pour tous, à écouter les uns et les autres, à garder la commune de Trémour vivante.

Pousser la chansonnette

À ce niveau-là, André n'a pas changé d'un iota. À la maison de retraite Joachim Fleury, à Broons où il se trouve depuis quelques années, il adore recevoir de la visite, échanger avec les uns et les autres, prendre des nouvelles de sa commune natale, parler du monde. Une mémoire infailible. « C'est un 1984 que je t'ai marié et tu es arrivé à Trémour en 1986 dans la maison du père Basset, c'est bien ça ? », lance-t-il sans hésiter à son visiteur d'un après-midi. S'il indiquait être au service de tous, il est aussi un homme de concorde. Un européen convaincu. Il a participé durant de longues années, avec Léa, aux activités et voyages du comité de jumelage Broons/Neufahrn. Il a du reste été fait citoyen d'honneur de Neufahrn.

Comme André est un homme affable, avide d'échanges, de conversations, d'avis, il reçoit souvent des visites à la maison de retraite. Celles de ses proches évidemment puisque la famille est nombreuse : six enfants, quinze petits-enfants, vingt-sept arrière-petits-enfants. Depuis un bon moment déjà, André est le doyen de la commune. Il ne rate-rait pour rien au monde le repas des personnes âgées. Lors de la dernière édition, il a encore volontiers poussé la chansonnette, et sans papier, sans aide-mémoire s'il vous plaît. Comme quoi, commencer par fabriquer des roues de charrettes, ça peut mener loin ! « J'ai beaucoup appris en écoutant les autres et en partageant des points de vue. C'est comme ça qu'on avance », disait-il encore alors qu'il venait d'atteindre l'âge vénérable de 100 ans.

